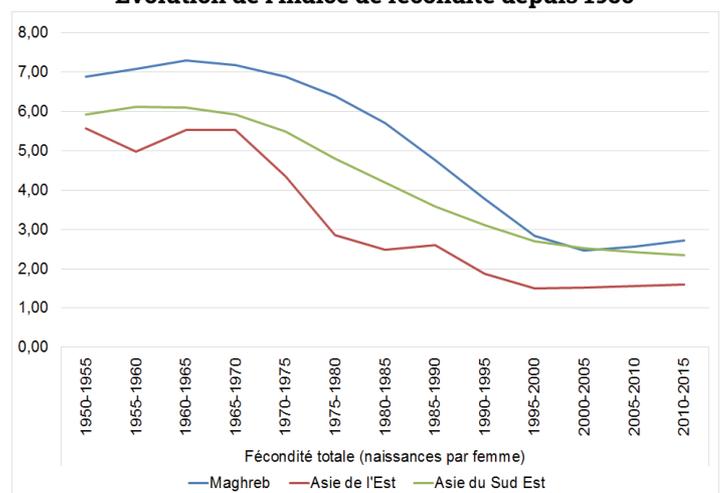


## Les défis de la démographie au Maghreb

- Les pays du Maghreb ont amorcé leur transition démographique à partir des années 1940-1950 en raison de la baisse de la mortalité infantile. La seconde phase a débuté dans les années 1960 avec la planification des naissances et la baisse consécutive de la fécondité. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont connu une mutation rapide de la structure par âge de leur population. Cette situation devrait leur être profitable jusqu'en 2050. La proportion de la population en âge de travailler augmentera avant de connaître un vieillissement à l'instar des pays développés.
- L'augmentation massive de la population en âge de travailler peut représenter un gain de croissance important pour les pays du Maghreb à condition qu'ils trouvent la voie d'une croissance plus inclusive et durable.
- Pour l'instant, le marché du travail se caractérise surtout par un niveau élevé du chômage des jeunes et un faible niveau d'insertion des femmes. L'insertion des jeunes sur le marché du travail se heurte à un modèle de développement économique insuffisamment créateur d'emplois, auquel viennent s'ajouter des formations en décalage avec les besoins du marché et le déficit d'emplois décents dans le secteur formel. Si les flux migratoires permettent de détendre la pression sur le marché de travail et de mieux équilibrer les comptes externes, des réformes structurelles telles que mises en œuvre par certains pays asiatiques dans les années 1970 et même en Europe permettraient aux pays du Maghreb de mieux profiter de ce bonus démographique.
- Autre défi à moyen terme, le Maghreb devra faire face au vieillissement de sa population à l'horizon 2050, à des niveaux toutefois différents selon les pays. Anticiper l'impact du vieillissement de la population implique de préserver la viabilité financière des régimes de protection sociale et de s'interroger sur les réformes de leur financement et de leur fonctionnement dans un contexte où les solidarités intergénérationnelles continuent de jouer un rôle important.

Évolution de l'indice de fécondité depuis 1950



Source : United Nations World population prospects 2017.

# 1. Les pays du Maghreb ont achevé la seconde phase de leur transition démographique débutée dans les années 1970

Les pays du Maghreb qui ont amorcé leur transition démographique dès les années 1940 et 1950 ont connu une mutation rapide de la structure par âge de leur population mais à un rythme variable selon les pays. Le taux d'accroissement naturel pour les 3 pays du Maghreb a chuté de moitié en près de 30 ans sous l'effet conjugué d'une baisse de la mortalité, d'une baisse de la natalité (nombre de naissances rapporté à la population), et d'une diminution du taux de fécondité (nombre d'enfants par femme). Cette dernière est liée avant tout à des évolutions sociétales : recul de l'âge du mariage des femmes, urbanisation, progrès dans l'éducation, scolarisation massive des femmes, progression des pratiques contraceptives et de la planification des naissances.

En Tunisie, la seconde phase de la transition démographique a démarré dans les années 1960 pour s'achever au début des années 2000. La population tunisienne a fortement augmenté au cours des soixante dernières années, passant de 4,5 M d'habitants en 1966 à près de 11 M en 2014, date du dernier recensement général de la population. Les évolutions socio-économiques (croissance, amélioration de la qualité de vie) ont entraîné une baisse du taux de mortalité. De plus, les changements sociétaux encouragés par le régime d'Habib Bourguiba ont provoqué une forte baisse de la fécondité et ce dès la fin des années 1960. Le taux de fécondité est passé de 7 enfants par femme en 1969 à 2,1 enfants au début des années 2000, mais connaît actuellement une remontée sensible.

Au Maroc, le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2014 a confirmé la transition

démographique. Le Maroc a connu un triplement de sa population au cours des 50 dernières années pour atteindre 33,8 M d'habitants en 2014. Néanmoins, le taux d'accroissement annuel moyen, reflétant la planification des naissances entamée dès la fin des années 1970, est en baisse sensible (2,8 enfants par femme) et cette tendance semble se confirmer. Cette baisse de la fécondité traduit aussi des progrès de long terme réalisés dans les domaines de la santé et des équipements de base. L'espérance de vie à la naissance dépasse désormais les 76 ans bien qu'il soit encore trop tôt pour parler de vieillissement de la population.

En Algérie, la première phase de la transition démographique a débuté au début des années 1980. La population algérienne a été multipliée par 4 depuis 1966 pour atteindre 40,4 M d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon l'Office National des Statistiques. La baisse de l'accroissement naturel résulte de l'effet conjugué de la baisse du taux de mortalité liée aux progrès sanitaires, d'un meilleur accès aux soins et d'une forte diminution du taux de fécondité (en moyenne de 3,1 enfants par femme en 2015 contre 8 en 1970). Outre les évolutions sociétales, la baisse du taux de fécondité est imputable à des mesures d'espacement des naissances mises en place à partir de 1974. Cependant, à l'inverse de la Tunisie et du Maroc, la tendance semble s'inverser depuis les années 2000, avec un redressement du taux de fécondité dû pour partie à un phénomène de rattrapage après la décennie noire. L'Algérie pourrait ainsi connaître une nouvelle vague de fort accroissement de la population jeune ou « *youth bulge* ».

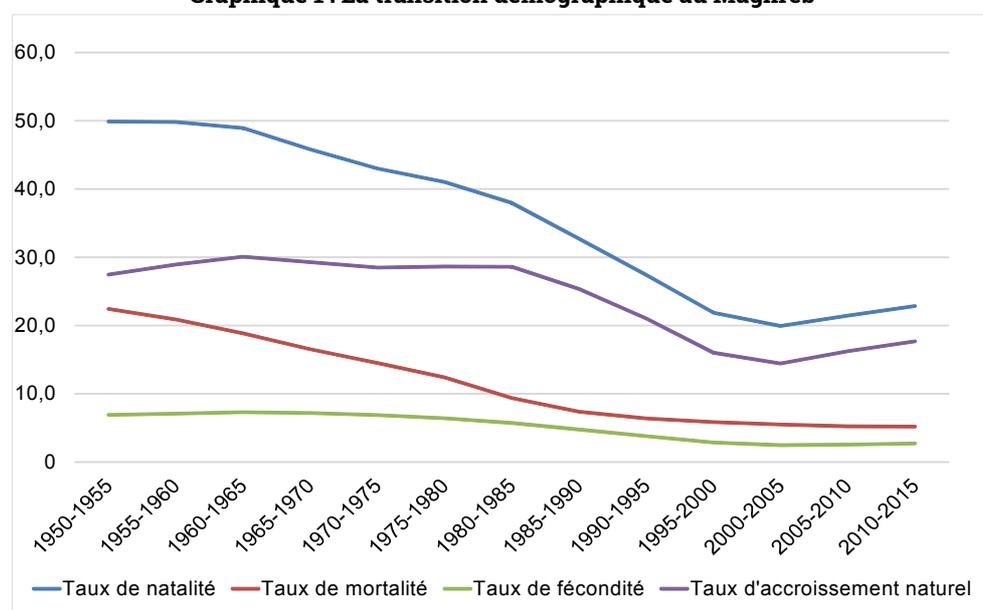
## Encadré 1 : La transition démographique

La transition démographique désigne le passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent à peu près, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent également (INED). Elle se déroule en deux phases : dans un premier temps, le taux de mortalité chute tandis que le taux de natalité reste élevé. Puis, dans une seconde phase, le taux de natalité baisse fortement et conduit à une décélération du taux d'accroissement naturel. Le modèle de la transition démographique s'applique à l'ensemble des pays avec un décalage dans le temps. La période de transition démographique ouvre une « fenêtre d'opportunités », autrement appelée « dividende démographique ». Elle se traduit par une poussée de la population jeune et un accroissement de la population en âge de travailler et fait suite à la première phase de la transition démographique où le taux de mortalité baisse alors que le taux de fécondité reste élevé. Le ratio de dépendance (population en âge de travailler/groupes dépendants enfants et personnes âgées) est alors favorable. Le Maghreb devrait bénéficier de cette fenêtre d'opportunité démographique jusqu'en 2050 avant de connaître un vieillissement de sa population.

Les récents travaux sur l'impact économique de la démographie (David E. Bloom, Youssef Courbage) mettent en évidence l'importance des changements dans la structure par âge de la population pour la croissance. La transition démographique se traduit par une augmentation de la population en âge de travailler et un ratio de dépendance plus favorable. Les dépenses normalement allouées aux personnes dépendantes peuvent être réaffectées à l'épargne et aux investissements productifs, contribuant ainsi à une amélioration de la productivité et à une croissance plus élevée. Les travaux de David Bloom de l'université Harvard montrent que la forte croissance des pays asiatiques entre 1965 et 1990 (« miracle asiatique ») serait liée pour un tiers aux changements de structure par âge de la population.

L'expérience récente des pays asiatiques (Singapour, Taïwan, Corée du Sud) qui ont su mettre à profit leur transition démographique pour atteindre le stade d'économie émergente pourrait permettre de dégager des pistes pour maximiser les opportunités liées au dividende démographique. Ces pays qui ont su profiter de la transition démographique en investissant dans le capital humain (éducation, santé) et en menant des réformes permettant de créer un nombre suffisant d'emplois et d'accroître la productivité du travail. Même si la transposition de l'expérience des pays asiatiques aux pays du Maghreb dans un contexte économique et international évidemment différent ne va pas de soi, le défi pour les pays du Maghreb est bien d'investir maintenant dans les jeunes générations, dans l'éducation et la santé, pour s'assurer que les cohortes qui rentrent sur le marché du travail seront capables de pousser la croissance, comme l'ont fait dans les années 1970 et 1980 les dragons asiatiques.

Graphique 1 : La transition démographique au Maghreb



Source : United Nations World population prospects 2017.

## 2. Une augmentation de la population en âge de travailler qui ne trouve pas à s'insérer sur le marché du travail

### 2.1 La forte croissance de la population en âge de travailler se traduit par un chômage élevé des jeunes et un faible niveau d'insertion des femmes

Les trois pays du Maghreb sont confrontés aux défis de l'insertion sur le marché du travail d'une population active en forte croissance, jeune et en voie de féminisation. La massification de l'enseignement supérieur exige en outre de trouver des débouchés aux jeunes diplômés. Le désajustement croissant entre le nombre de diplômés, d'une part, et la qualité et les perspectives des emplois disponibles, de l'autre, renforce le déséquilibre sur le marché du travail.

En Algérie, le taux de chômage, évalué à 11,7 % pour 2017, devrait atteindre 13,2 % en 2018, du fait d'un ralentissement de l'activité économique (0,8 % de croissance prévu en 2018), alors que le taux de chômage des jeunes s'établit à 26 % (18 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur). Le taux de chômage des femmes reste plus élevé (20 %) que celui des hommes (8,1 %).

Au Maroc, le taux de chômage décroît depuis trois années consécutives mais reste à un niveau élevé (9,4 % en 2016). Il concerne 1,2 million de personnes sur près de 12 millions d'actifs et atteint 13,9 % pour les urbains (même si le chômage urbain s'inscrit sur une tendance descendante depuis le début de siècle où il dépassait 20 %). Le profil-type du chômeur marocain est un jeune, citadin, diplômé du supérieur (sans débouchés) et chômeur de longue durée. Le chômage affecte davantage les femmes (seule 1 femme sur 4 en âge de travailler est active), moins diplômées et plus nombreuses dans le secteur informel.

En Tunisie, le chômage atteint des niveaux très élevés. Après avoir frôlé les 20 % dans la période qui a suivi la révolution, il s'est stabilisé autour de 15,5 % ces dernières années, soit au-dessus des 13,5 % enregistrés entre 2001 et 2010. Le chômage est caractérisé par d'importantes disparités régionales, générationnelles et de genre qui ont eu tendance à se creuser avec la crise.

### 2.2 Un modèle économique peu créateur d'emplois et dominé par le poids du secteur informel

Le marché du travail n'absorbe pas l'arrivée des jeunes en âge de travailler. Au Maroc, les chômeurs ne profitent pas d'une croissance qui ne génère que peu d'emplois. L'économie marocaine a perdu 37 000 emplois nets en

2016, après n'avoir créé en moyenne que 27 000 emplois en 2014 et en 2015 et 95 000 environ sur la période 2008-2013. En 2016, le recul s'explique par la perte de 63 000 postes en zone rurale alors que seulement 26 000 emplois ont été créés en zone urbaine. En Tunisie non plus, la croissance économique n'a pas été assez élevée, ni assez créatrice d'emplois pour absorber la croissance de la population active – environ 65 000 par an sur les quinze dernières années. Si la révolution de 2011 a révélé un système économique à bout de souffle et incapable de se réformer, elle a aussi ponctuellement accentué les difficultés, avec environ 200 000 emplois détruits entre janvier 2011 et mai 2012.

Le marché du travail au Maghreb se caractérise par une segmentation entre un secteur formel d'une part et un secteur informel non réglementé. En Algérie, la restructuration du secteur public marchand intervenue dans le cadre du plan d'ajustement structurel mis en place avec la Banque Mondiale et le FMI en 1994 a provoqué le licenciement de plus de 400 000 personnes. L'excédent d'offre durable sur le marché du travail qui a suivi, ne s'est résorbé qu'au milieu de la décennie 2000, à la faveur de créations massives d'emplois non affiliés au régime de sécurité sociale. Ces évolutions ont jeté les bases de la structure du marché du travail algérien, segmenté en un marché primaire structuré, formel (emplois permanents, couverts par la sécurité sociale, soit 62 % des actifs occupés) et un marché secondaire non structuré, informel (emplois non permanents, sans contrats, non affiliés à la sécurité sociale et à faible valeur ajoutée) qui emploie 38 % des actifs occupés.

En Tunisie, la majorité des emplois dans le secteur privé tunisien reste cantonnée à des activités avec un faible contenu en technologie, à faible valeur-ajoutée et productivité, et offrant in fine un salaire peu élevé – et parfois précaire dans le secteur informel (estimé à 30 % du PIB et 50 % des emplois) avec une protection sociale inexistante, même si le développement de certains secteurs tels que le numérique est en mesure de faire évoluer ce constat.

Au Maroc, les emplois avec contrat et couverture sociale associée restent rares. La lourdeur et les restrictions du Code du travail (salaire minimum, faible flexibilité, contraintes de licenciement) contribuent à rigidifier la demande de travail du côté des entreprises et expliquent

aussi la difficulté d'accès à l'emploi formel. En 2013, sur les 10,5 millions d'emplois au Maroc, le Haut-Commissariat au Plan a estimé que 2,4 millions de postes de travail relevaient du secteur informel, soit près du quart du volume global d'emploi. Cette précarité touche plus particulièrement les jeunes.

### 2.3 Un système éducatif peu adapté aux besoins du marché du travail

En Algérie, on observe un décalage entre le capital humain et les besoins du marché de l'emploi, en dépit d'importants investissements dans l'enseignement supérieur. Bien que le nombre d'étudiants soit passé de moins de 60 000 en 1980 à plus de 1 million en 2011, la surreprésentation des inscrits en sciences sociales et humaines (près de 65 %) ne répond pas aux besoins actuels de l'économie. Une inflexion est aujourd'hui apportée par les autorités pour mettre en place des formations diplômantes plus adaptées aux nécessités du marché du travail. En Tunisie, la politique d'accès massif à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur, fondée sur la gratuité, s'est faite parfois au détriment de la qualité. Le système éducatif tunisien qui privilégie les enseignements théoriques apparaît souvent déconnecté des besoins des entreprises et des attentes des jeunes diplômés. Cette situation explique en grande partie le chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui dépasse largement celui des personnes ayant un niveau d'instruction inférieur : en Algérie à 16,7 % en 2016, plus élevé qu'à niveau d'instruction inférieur (9,5 % pour le secondaire, 10,6 % pour le cycle moyen), en Tunisie avec une explosion, de 2,3 % en 1984 à plus de 25 % actuellement, dont environ 50 % pour les jeunes diplômés depuis moins d'un an.

La situation est différente au Maroc où la généralisation de l'enseignement primaire pour les jeunes générations est désormais quasi-effective, mais celle de l'enseignement secondaire doit par contre encore beaucoup progresser. Si l'on ne tient compte que des Marocains âgés de 25 ans et plus, 45 % d'entre eux sont analphabètes d'après les données du Haut-Commissariat au plan. Toutefois, eu égard au progrès de la scolarisation du primaire, l'analphabétisme devrait progressivement s'effacer. Pour les autres, 21,2 % ont un niveau d'enseignement primaire, 12,3 % sont allés au collège, 10,2 % au lycée et 8 % ont le bac ou un diplôme du supérieur. La qualité et la productivité de la main d'œuvre sont donc encore trop faibles pour répondre aux besoins du marché de l'emploi.

L'insatisfaction des jeunes au Maroc et en Tunisie qui ne trouvent pas dans le secteur privé de débouchés

acceptables a pour double conséquence de retarder leur entrée sur le marché du travail pour trouver un emploi perçu comme acceptable au regard de leur niveau (préférant le chômage à un mauvais poste) et d'augmenter le repli vers le secteur public, qui offre de meilleures rémunérations, des emplois moins précaires, et de nombreux avantages, mais n'est plus autant que précédemment en mesure d'absorber des masses importantes du fait des difficultés budgétaires croissantes des pays.

Le phénomène le plus préoccupant est l'augmentation de la population des jeunes ni étudiants, ni en emploi, ni stagiaires (ou décrocheurs, NEET en anglais pour *Not in Education, Employment, or Training*), très éloignés du marché du travail. Ces jeunes ont souvent abandonné la recherche d'emploi. En Tunisie, le phénomène des NEET concerne un jeune homme sur trois dans les zones rurales et un sur cinq dans les zones urbaines. En 2015, le Maroc comptait environ 2,7 millions de jeunes décrocheurs âgés de 15 à 29 ans, selon les données du Haut-Commissariat au plan.

### 2.4 Des flux migratoires qui permettent de détendre la pression sur le marché de travail

Estimé par l'OCDE à 2,6 millions (2010/2011), le nombre des émigrés marocains a connu une forte croissance dans les années 2000 pour ensuite diminuer fortement sous l'effet de la crise économique en Europe et s'établir à 800 000 en 2014. Ces déplacements de main d'œuvre qui contribuaient à détendre les tensions sur le marché du travail domestique ne semblent plus être de mise aujourd'hui après la crise économique qui a touché les pays du Nord de la Méditerranée. Les émigrés marocains seraient de plus en plus nombreux à tenter un retour au Maroc. Ces candidats au retour, éduqués pour la plupart, représentent un potentiel de développement pour leur pays d'origine. Les transferts financiers des Marocains résidents à l'étranger participent aussi de manière structurelle aux équilibres macroéconomiques et externes du Maroc. Ces transferts ont d'ailleurs atteint un record en 2016, avec 62,2 Mds MAD (5,8 Mds€, soit 6,3 % du PIB), soit l'équivalent des recettes touristiques du pays.

La Tunisie est également traditionnellement une terre d'émigration : le nombre de Tunisiens résidant à l'étranger s'élève à 1,4 million soit plus de 11 % de la population. Cette diaspora tunisienne, exerçant pour moitié d'entre elle une activité professionnelle, génère un revenu de 3,9 Mds TND chaque année, soit près d'un milliard d'euros et 4,3 % du PIB. Pourtant, le solde migratoire, traditionnellement négatif puisqu'environ -17 000 personnes émigraient chaque

année dans les années 1990 et 2000, est désormais légèrement positif depuis 2011, en raison du retour de milliers de Tunisiens résidant en Libye.

En Algérie, la situation démographique actuelle, caractérisée par le fort taux de chômage des jeunes et un

niveau d'instruction élevé, ne semble pas faire grimper le nombre de candidats au départ, puisque, entre 2010 et 2015, le solde migratoire est resté stable aux environs de 143 000 sorties nettes (ONU 2017).

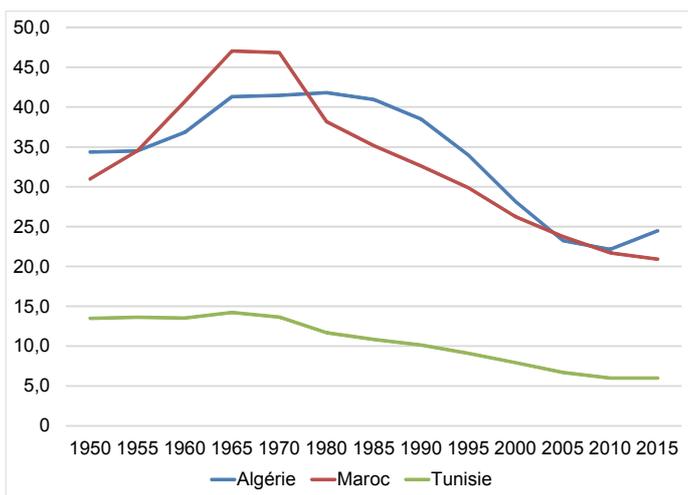
### 3. Le Maghreb face au défi du vieillissement

#### 3.1 Une augmentation encore modérée de la proportion des personnes âgées

Si pour l'instant l'augmentation de la part des personnes âgées (deuxième phase de la transition démographique) reste modérée, une accélération est à attendre. À l'horizon de 2050, la structure de la population du Maghreb devrait se modifier avec une baisse de la fécondité (en moyenne 1,89 enfant par femme) et un allongement de l'espérance de vie (81 ans) conduisant à une dégradation du ratio de dépendance.

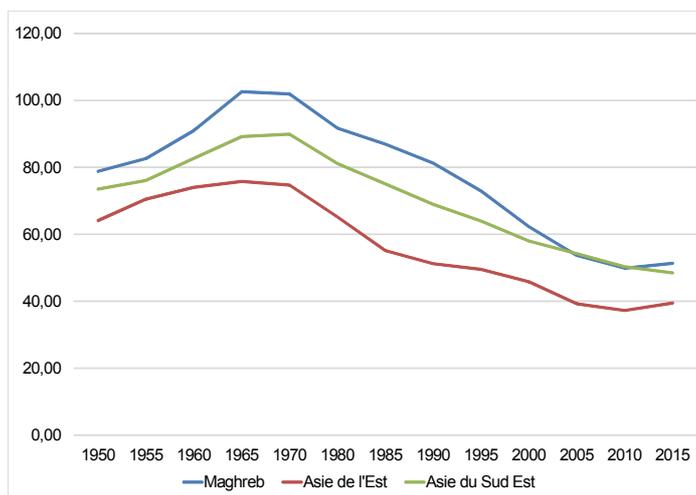
En Algérie, si la part des jeunes (moins de 15 ans) diminue et celle de la population en âge de travailler augmente, la part des personnes âgées (65 et plus) a faiblement augmenté. Le Maroc enregistre la plus forte diminution de la part des jeunes et une accélération du vieillissement de sa population. En Tunisie, la part des moins de 15 ans a baissé de moitié depuis la fin des années 2000 tandis que la part des plus de 65 ans a doublé. Ces évolutions ont également affecté le taux de dépendance qui s'est amélioré au cours des trois dernières décennies.

**Graphique 2 : Évolution du ration de dépendance des pays du Maghreb depuis 1950**



Source : United Nations World population prospects 2017.

**Graphique 3 : Évolution du ratio de dépendance depuis 1950**



Source : United Nations World population prospects 2017.

#### 3.2 Réformer la protection sociale pour assurer sa viabilité

Les pays du Maghreb disposent de systèmes sociaux hérités de la période coloniale : ils sont obligatoires, professionnels et contributifs, mais ne couvrent qu'une partie seulement de la population en raison du poids du secteur informel. Ces régimes ne sont pas soutenables au-delà de la phase favorable de la transition démographique, même si leurs limites sont pour l'instant compensées par l'importance de la solidarité intergénérationnelle. Le Maroc et la Tunisie ont pris conscience des difficultés à venir,

notamment en matière de qualité et de pérennité des services de santé

Au Maroc, les régimes de retraite ne couvrent encore que 37 % de la population active occupée. Pour l'heure, la couverture retraite s'adresse aux seuls salariés, même si un projet de loi sur la retraite des non-salariés et des indépendants, adopté début novembre 2017 promet de généraliser la couverture sociale aux non salariés (5,7 millions de personnes, soit 49 % de la population active). En 2015, le rapport cotisants/bénéficiaires de l'ensemble des caisses de retraite était de 3,4 et l'assurance-retraite est techniquement déficitaire de 231 millions d'euros. Même en tenant compte des produits financiers, les deux principales caisses de retraite ont un

horizon de soutenabilité financière réduit : de 6 ans pour la CMR, régime des fonctionnaires civils et de 23-24 ans pour la CNSS, caisse du secteur privé. En 2016, une réforme paramétrique du régime des fonctionnaires est intervenue qui a permis d'alléger la contrainte (relèvement de l'âge de la retraite à 63 ans, augmentation des taux de cotisations, diminution des prestations). Les autorités marocaines réfléchissent à plus long terme à une réforme systémique des régimes de retraite afin de pouvoir prendre en charge, le moment venu, l'arrivée à la retraite d'une population nombreuse.

La Tunisie dispose d'un système de retraite en décalage avec la situation démographique et économique actuelle du pays. Le système tunisien est un système par pure répartition, qui s'appuie sur deux caisses distinctes (la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale pour le secteur public et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale – respectivement CNRPS et CNSS). Il est en déficit chronique, de plus de 1 % du PIB et semble difficilement soutenable à moyen terme. Tout d'abord, les retraités tunisiens bénéficient d'un âge de départ à la retraite dans les secteurs privés et publics encore fixé à 60 ans et d'un taux de remplacement supérieur à 80 %, alors que les autorités ont des difficultés pour recouvrer les cotisations sociales, par ailleurs élevées, en particulier auprès des entreprises publiques. Les négociations en cours visant à repousser l'âge de départ à la retraite dans le secteur public sont cependant difficiles. De nombreuses études montrent la nécessité d'une réforme en profondeur de ce système, qu'il s'agisse d'une réforme paramétrique ou de diversifier les sources de financement avec la création d'un nouveau

prélèvement de type Contribution Sociale Généralisée (CSG).

L'Algérie bénéficie d'un ratio de dépendance avantageux, la population âgée de plus de 65 ans ne représentant que 6 % de la population totale, trois fois moins qu'en Europe Occidentale. Cette situation lui est théoriquement favorable pour assurer le financement de sa protection sociale. Néanmoins, du fait de l'importance de l'emploi non affilié, les administrations de sécurité sociale algériennes accusent aujourd'hui un manque à gagner significatif. On estime ainsi que la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS), qui devrait théoriquement couvrir près d'un tiers des actifs occupés, ne perçoit qu'à peine 5 % des cotisations potentiellement recouvrables. En parallèle, le taux de remplacement des pensions à taux plein pour les retraités demeure élevé, à 80 % du salaire de référence (5 meilleures années) pour 32 ans de cotisation, avec taux de remplacement effectif estimé à 65 %. Le système tend ainsi à devenir de moins en moins contributif, remettant en cause sa soutenabilité, puisqu'une part croissante de la protection est financée par le budget de l'État et par tirage sur un Fonds de réserve des retraites créé en 2006 et abondé à hauteur de 3 % de la fiscalité pétrolière, tandis qu'une proportion croissante de la population, qui n'a pas suffisamment cotisé, bénéficie des dispositifs d'assistance tel que le minimum vieillesse. Pour autant, la protection sociale reposant pour partie sur les solidarités intergénérationnelles, le taux de pauvreté des personnes âgées (5,6 % pour les plus de 60 ans) reste inférieur au reste de la population, à 10,1 % en moyenne.

**Fabien BERTHO, Christine BRODIK, Laurent CHOPITON, Grégoire DE WARREN, Guillaume DUFOUR, Garance SKORZEWSKI, Adrien SPERRY**

**Éditeur :**

Ministère de l'Économie  
et des Finances  
Direction générale du Trésor  
139, rue de Bercy  
75575 Paris CEDEX 12

**Directeur de la  
Publication :**

Michel Houdebine

**Rédacteur en chef :**

Jean-Luc Schneider  
(01 44 87 18 51)  
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

**Mise en page :**

Maryse Dos Santos  
ISSN 1777-8050  
eISSN 2417-9620

**Derniers numéros parus****Novembre 2017**

**N°210.** Mondialisation, croissance et inégalités : implications pour la politique économique  
Valentin Cohen, Louise Rabier, Linah Shimi

**N°209.** Comment expliquer le niveau élevé de l'excédent courant allemand ?  
Maylis Bechetoille, Titouan Blaize, Benoît Campagne, Diane de Waziers

**Octobre 2017**

**N°208.** Pourquoi l'inflation reste-t-elle si faible dans le monde ?  
Yves-Emmanuel Bara, Jean-Baptiste Bernard, Titouan Blaize, Benoît Campagne, Laetitia François,  
Yasmine Osman

**N°207.** Le commerce de la France en valeur ajoutée  
Fabrice Berthaud

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>

 **Direction générale du Trésor**

 **@DGTrésor**

*Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances.*